

La poste et le Covid-19

Dans le contexte de crise sanitaire, nous adaptons chaque jour notre organisation pour assurer une continuité de service tout en protégeant la santé des postiers et de ses clients par une limitation du nombre de personne travaillant hors domicile.

A partir du 27 mars, la distribution des courriers, colis et de la presse sera effectuée les mercredis, jeudis et vendredis. Cela pourra être adapté en fonction des situations locales et de leurs évolutions.

En conséquence de ces évolutions, **Colissimo n'est plus en mesure de garantir le délai de livraison des colis en France.**

Adaptation des modalités de distribution ou de livraison contre signature :

Afin de garantir la sécurité de vos clients, celle de nos collaborateurs et de nos partenaires, **nous suspendons temporairement le recueil de signature** pour une **distribution des lettres recommandées ou des Colissimos sans contact.**

Questions fréquentes

[Comment fonctionne l'envoi de colis en boîte aux lettres ?](#)

[Mon envoi n'est toujours pas arrivé, que faire ?](#)

[Comment contacter ou réclamer le Service Clients pour votre Colissimo et votre courrier ?](#)

[Comment accéder au suivi de mon colis ou de ma lettre ?](#)

[Covid 19, comment la Poste assure-t-elle la distribution des colis et du courrier ?](#)

Pour toutes réponses aux questions posées, vous pouvez vous connecter au site :

[**laposte@actu-lpfr.laposte.info**](mailto:laposte@actu-lpfr.laposte.info)